# **TARIFS**

QF	Tarif horaire	Equivalence 1/4 d'heure	Tarif horaire 2 <sup>ème</sup> enfant	Equivalence 1/4 d'heure
0-449	1,20 €	0,30 €	0,96 €	0,24 €
450-723	1,70 €	0,43 €	1,36 €	0,34 €
724-900	2,00€	0,50 €	1,60 €	0,40 €
901-1200	2,30 €	0,58 €	1,84 €	0,46 €
1201 et +	2,50 €	0,63 €	2,00 €	0,50 €
ALSH	Accueil de Lois	sirs Sans Hébergeme		Retard 15 minutes =
	Accueil de Lois	MERCREDIS ET VACAP		Retard 15 minutes =
ALSH QF			NCES 7H30-18H30	
	Journée	MERCREDIS ET VACAN	ICES 7H30-18H30	1/2 Journée
QF	Journée Labennais	MERCREDIS ET VACAN 1/2 journée Labennais	Journée Extérieurs	1/2 Journée Extérieurs
<b>QF</b> 0-449	Journée Labennais 9,00 €	MERCREDIS ET VACAN  1/2 journée Labennais  7,00 €	Journée Extérieurs	1/2 Journée Extérieurs 8,00 €
<b>QF</b> 0-449 450-723	Journée Labennais 9,00 € 10,00 €	MERCREDIS ET VACAN  1/2 journée Labennais  7,00 €  8,00 €	Journée Extérieurs 10,00 € 11,00 €	1/2 Journée Extérieurs 8,00 € 8,00 €

# **CONTACTS**

Pôle enfance Maison des services « La Pradette » Rue des Ecoles 40530 LABENNE 05.59.45.61.94

clsh@ville-labenne.fr

- Pitchouns 3-6 ans
- 10 Rue du presbytère 05.59.45.6305.39 Périscolaire, mercredi et vacances
- Loustics CP-12 ans
  16 Rue du presbytère 05.59.45.70.51
  Périscolaire, mercredi et vacances
- Moussaillons 3-12 ans 450 rue du stade 05.59.45.85.93 périscolaire

http://www.ville-labenne.fr/
Education Enfance 3-12 ans

# Règlement de Fonctionnement des Accueils municipaux 3-12 ans

Les accueils sont encadrés par l'équipe pédagogique municipale et/ou des intervenants extérieurs selon la règlementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Tous les accueils municipaux péri et extra scolaires sont des accueils collectifs de mineurs répondant au projet pédagogique de la structure disponible sur le site internet de la commune

http://www.ville-labenne.fr/

Nos accueils concernent les enfants de la petite section de maternelle à 12 ans, sur trois sites :

- Les **Pitchouns** 3-6 ans (10 rue du presbytère) pour les enfants scolarisés à l'école Aliénor d'Aquitaine
- Les Loustics CP-CM2 (16 rue du presbytère) pour les enfants scolarisés à l'école Yves ULYSSE
- Les **Moussaillons** 3 ans au CM2 (450 rue du stade) pour les enfants scolarisés à l'école Océane

# Les Accueils

#### L'accueil du matin: 7h30-8h45

lundi, mardi, jeudi et vendredi en périodes scolaires

Dès son arrivée il est proposé à l'enfant :

- de se réveiller à son rythme
- de jouer
- de lire, dessiner

Cet accueil est facturé de 7h30 à 8h30 (cf grille tarifaire)

#### L'accueil du soir: 16h30-18h30

lundi, mardi, jeudi et vendredi en périodes scolaires

Les enfants ont la possibilité de participer à des ateliers autour de la lecture, de l'écriture et du calcul et à des projets de découverte sportive, culturelle et ludique s'inscrivant dans le projet pédagogique de la structure (disponible sur le site internet

de la commune)

Un goûter est proposé à 16h50

### <u>L'accueil du mercredi et vancances</u> scolaires : 7h30-18h30

Mercredi et vacances scolaires

Fermeture annuelle : vacances de Noël et 3 semaines en août.

L'accueil s'effectue à la journée ou à la demijournée (matin ou après-midi = sans repas) selon le programme d'activités et après validation de l'équipe pédagogique

#### Le Portail Famille

### les réservations et annulations pour les mercredis et vacances scolaires se font via votre Portail famille

#### https://harmonie.ecolesoft.net/portail/

(lien en page d'accueil site de la ville)

Identifiant = numéro de famille sur vos factures Pour la première connexion renseignez votre identifiant et cliquez sur mot de passe oublié. Il vous sera envoyé par mail à l'adresse que vous avez renseignée sur le dossier d'inscription de vos enfants.

Les délais de réservations et annulations :

- pour les mercredis : jusqu'au vendredi 9h précèdent le mercredi concerné
- pour les vacances scolaires : jusqu'à 10 jours avant (avant 9h)

Vous pouvez également mettre à jour vos données personnelles et payer en ligne vos factures jusqu'à la date d'échéance

#### Comment réserver et annuler via le Portail Famille ?

- cliquer sur l'enfant, un agenda apparait audessous
- Choisir la date à réserver / annuler (changement de mois flèche à droite du mois en cours)
- Vérifiez le bon service à réserver :
   <u>ligne mercredi</u> en période scolaire ou
   <u>ligne vacances</u> en vacances scolaires
   les matin et après-midi sont des demi-journées sans repas, la journée inclus le repas
- Clic droit (PC) ou clic long (smartphone ou tablette) sur la case souhaitée et choisir « demander une réservation » ou « demander une absence »

# Réservation

#### Mercredi et vacances scolaires :

Pour des raisons d'organisation et dans la limite des places disponibles, il est indispensable de **réserver** les jours de fréquentation de vos enfants via votre portail famille.

Ainsi, selon les effectifs réglementaires, les parents amenant leurs enfants sans réservations se verront refuser son accueil

Si un enfant réservé, ne vient pas à l'accueil la journée sera facturée au tarif de 15 euros, et la ½ journée 10,50 euros

De plus, sont prioritaires :

- les enfants labennais dont les deux parents travaillent.
- les enfants dont les deux parents travaillent sur Labenne,
- les enfants labennais dont un parent travaille. (sauf cas particulier après étude, suivant la situation familiale)

# Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs à leur entrée dans le local

L'enfant n'est autorisé à quitter l'accueil de loisirs, seul ou avec une personne autre que ses parents, qu'après remise d'une décharge parentale de responsabilité, cette personne devra présenter une pièce d'identité

En inscrivant votre enfant aux accueils collectifs municipaux vous autorisez votre enfant à participer aux animations proposées, activités ludiques sportives culturelles, nécessitant éventuellement un trajet à pied ou transport sous la responsabilité de l'équipe d'animation

#### Retard

Après l'heure de fermeture 18h30, tout retard sera facturé 5 euro par quart d'heure.

De plus, comme le spécifie la réglementation des Accueils de mineurs, lors d'un retard supérieur à 30 minutes après l'heure de fermeture et dans l'impossibilité de joindre les parents, la Gendarmerie de Capbreton sera prévenue afin de contacter la famille de l'enfant